

Annexe 6 - Circuits d'information REMI et REPHYTOX (décision de prélèvements et d'analyses / transmission des résultats)

I) Décision de prélèvements et d'analyses

Fréquence des prescriptions et des bons de commande :

- prélèvements programmables : sur la base des prescriptions, un bon de commande principal et un bon de commande complémentaire, si nécessaire, sont édités chaque année pour chacun des réseaux ;
- en alerte, les bulletins d'Ifremer ont valeur de bon de commande. Ils sont hebdomadaires pour REPHYTOX et au fil de l'eau pour REMI, avec un prélèvement à faire dans les 48h (cf. annexe 1).

II) Transmission des résultats

Les résultats sont transmis sous forme dématérialisée.

Fréquence de la transmission des résultats : sans délai, à chaque analyse. Pour REPHYTOX les résultats doivent être transmis au plus tard le mercredi soir, exceptionnellement le jeudi midi.

Chaque laboratoire transmet ses propres résultats. Les laboratoires sous-traitant doivent faire apparaître le nom du laboratoire sous convention sur les résultats qu'ils transmettent.

Fréquence de la transmission des bulletins par l'Ifremer :

- REPHYTOX : hebdomadaire, le jeudi ; des bulletins anticipés en cas de résultat défavorable peuvent être édités ;
- REMI : à chaque résultat défavorable.

La liste des destinataires des bulletins de l'Ifremer est définie dans les cahiers de prescription REMI et REPHY.

La transmission des résultats des analyses norovirus réalisées dans le cadre de l'enquête de prévalence européenne ne suivent pas ce schéma. Les résultats sont en effet transmis exclusivement au LNR.